



Conseil économique et social

Provisoire

6 juin 2006
Français
Original: anglais

Session de fond de 2006

Compte rendu analytique provisoire de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 14 mars 2006, à 16 h 40

Président : M. Hachani (Tunisie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

06-26991 (F)



La séance est ouverte à 16 h 40.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

1. **Le Président** rappelle qu'il a été convenu *ad referendum* au cours des consultations officieuses tenues ce même jour que le thème général du débat consacré aux affaires humanitaires de sa session de fond de 2006 serait le « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies : mise en oeuvre d'une capacité renforcée d'intervention humanitaire à tous les niveaux, y compris le renforcement des capacités, avec une attention particulière accordée aux situations d'urgence humanitaire récentes, notamment les graves catastrophes naturelles » et que deux tables rondes seraient convoquées sur les thèmes de la violence à motivation sexiste dans les situations d'urgence humanitaire et des situations d'urgence chroniquement sous-financées. En l'absence d'objection, il considérera que le Conseil souhaite approuver le thème général et les thèmes des deux tables rondes.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **M. Mally** (États-Unis d'Amérique) constate avec préoccupation que la séance a été notifiée trop tardivement aux États Membres. À l'avenir, il conviendrait de planifier les séances de manière à laisser aux délégations suffisamment de temps pour consulter leurs capitales.

La séance est levée à 16 h 45.